

NOTE D'INFORMATION

n° 26.24 – Juin 2026

Sies

Statistique publique
de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteur : Basile Leroux, DEPP-A1,
en collaboration avec Caroline Wirth, SIES
Édition : Aude Decelle
Maquettiste : opixido
e-ISSN 2431-7632

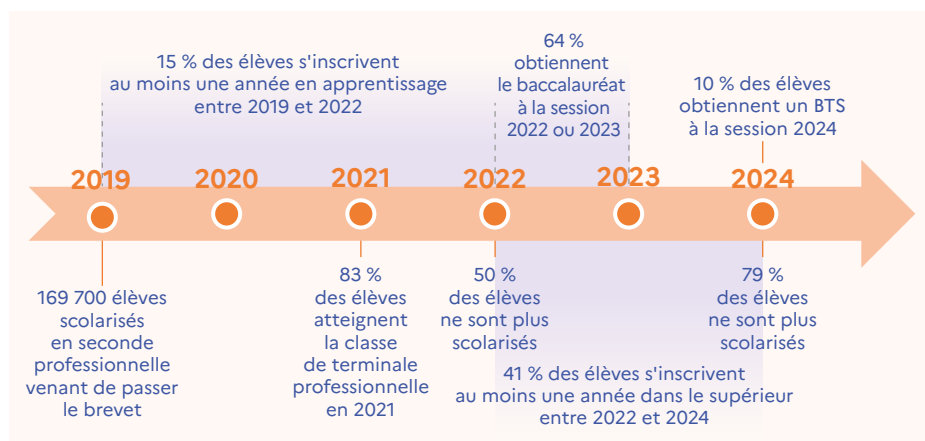
Parcours scolaires de l'entrée en seconde professionnelle aux premières années dans le supérieur des élèves qui se sont présentés au DNB en 2019

- ▶ À la rentrée 2019, 169 700 élèves sont scolarisés en seconde professionnelle après s'être présentés aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) l'année scolaire précédente. Parmi eux, 64 % obtiennent le baccalauréat en 2022 ou 2023. À la rentrée de 2022, soit trois ans après leur entrée en seconde professionnelle, la moitié n'est plus scolarisée : c'est le cas de 65 % des élèves refusés à l'examen du baccalauréat et de 39 % de ceux l'ayant obtenu. L'entrée dans le supérieur concerne 41 % des élèves inscrits en seconde professionnelle en 2019, qu'ils y entrent en 2022, 2023 ou 2024. Parmi l'ensemble des élèves, un sur quatre valide sa première année d'étude supérieure. Enfin, l'apprentissage joue un rôle important dans le parcours des élèves de cette cohorte : en 2024, 54 % des élèves inscrits dans le supérieur sont en apprentissage.

Huit élèves sur dix atteignent la classe de terminale professionnelle en trois ans

Sur les 169 700 élèves scolarisés en seconde professionnelle en 2019 et qui viennent de passer le diplôme national du brevet (DNB), 83 % atteignent la classe de terminale professionnelle dès 2021 dans un contexte marqué par la crise sanitaire du Covid-19 [figure 1](#) (et voir sources en ligne). Ils sont 89 % à être inscrits en première professionnelle en 2020, avec une différence de 7 points de pourcentage entre les admis sans mention (90 %) et ceux refusés au DNB (83 %) (voir [figure 7](#) en ligne). Avec un élève sur cinq qui s'inscrit en seconde professionnelle après la troisième, connaître le parcours de ces jeunes est un enjeu important, notamment en fonction de leur niveau scolaire. À ce titre, le résultat au DNB est un bon moyen d'estimer le niveau de l'élève à la sortie du collège. Il s'agit aussi d'analyser son rôle dans la suite du parcours des lycéens professionnels. Les élèves refusés au DNB sont ainsi plus nombreux à sortir du système éducatif, à se réorienter vers d'autres formations du secondaire, en grande majorité vers des certificats d'aptitude professionnelle (CAP), ou à redoubler. Ainsi, en 2021, 16 % des élèves refusés au DNB ne sont plus scolarisés, contre 7 % des élèves admis, sans mention. À l'inverse la réorientation vers la voie générale et technologique (GT)

1 Chronologie de la cohorte



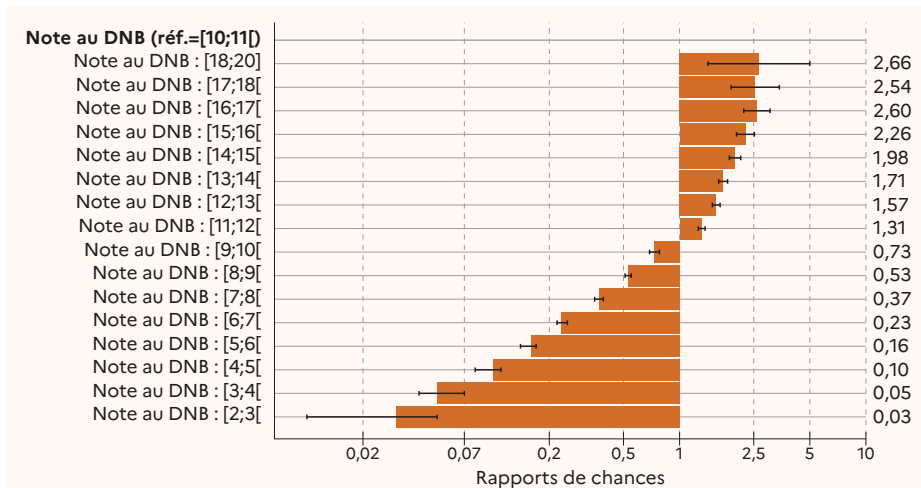
Réf. : Note d'Information, n° 26.24. DEPP

en 2020 est deux fois plus fréquente pour les élèves admis avec ou sans mention, que pour ceux refusés. La spécialité suivie en seconde est également déterminante sur la poursuite : 88 % des élèves inscrits dans la spécialité « services manuels aux entreprises ou aux collectivités » sont inscrits en voie professionnelle en 2021, contre 79 % des élèves inscrits dans la spécialité « métiers de l'industrie » (voir [définitions en ligne](#) et [figure 8](#) en ligne). Enfin, l'année 2021 est celle où la proportion de sortants est la plus importante. C'est donc plutôt en classe de première ou après une réorientation ou un redoublement que l'élève arrête ses études avant son année terminale de formation.

Les élèves refusés au DNB en 2019 et inscrits en seconde professionnelle sont 45 % à obtenir leur baccalauréat

Sur l'ensemble des élèves de la cohorte scolarisés en seconde professionnelle, un sur cinq ne s'inscrit pas au baccalauréat en 2022, en majorité parce qu'ils sont inscrits dans d'autres formations ou parce qu'ils ont redoublé en 2020 ou en 2021 (voir [figure 9](#) en ligne). Deux élèves sur trois obtiennent le baccalauréat dès 2022 et 13 % sont refusés à l'examen. Cette situation est particulièrement corrélée au résultat obtenu au DNB : un élève refusé sur trois n'est pas inscrit au baccalauréat. *A contrario*, huit élèves sur dix ayant eu une mention au DNB obtiennent leur baccalauréat

2 Facteurs explicatifs de l'obtention du baccalauréat pour les élèves de la cohorte scolarisés en seconde professionnelle en 2019



Précision : ne sont présentés ici que les résultats sur le gradient de la note au DNB. Le modèle complet présentant toutes les variables est disponible en ligne (voir figure 2.1 en ligne).

Lecture : toutes choses observées égales par ailleurs, la chance relative pour un élève ayant obtenu entre 11 et 12 au DNB est 1,3 fois plus importante d'obtenir le baccalauréat qu'un élève ayant obtenu entre 10 et 11.

Champ : France, élèves scolarisés en seconde professionnelle en 2019 et venant de passer le DNB.

Source : DEPP, système d'information Scolarité, SIFA, Cyclades; système d'information du ministère de l'Agriculture.

Réf. : Note d'Information, n° 26.24. DEPP

dès 2022. Néanmoins, si le taux d'admission au baccalauréat des élèves refusés au DNB est moins important que ceux ayant eu le DNB, 45% l'obtiennent. De fait, les compétences nécessaires à l'obtention du baccalauréat professionnel sont en partie différentes de celles attendues au DNB. Les études professionnelles sont, par définition, davantage orientées vers la pratique et l'apprentissage d'un métier que vers des savoirs théoriques. En outre, la réussite d'un élève de la cohorte de seconde professionnelle au baccalauréat est liée à différents facteurs explicatifs. Plus finement que l'obtention ou non, avec ou sans mention du DNB, la note obtenue est un déterminant important de l'obtention du baccalauréat, toutes choses observées étant égales par ailleurs, avec un gradient très prononcé sur l'ensemble des notes possibles, en particulier pour les notes inférieures à 10 (voir figure 2 (et voir figure 2.1 en ligne)). Ainsi, le rapport de chances relatives d'obtenir le baccalauréat entre les élèves ayant obtenu entre 10 et 11 par rapport à ceux ayant obtenu entre 5 et 6 est de 6,2, quand celui-ci est de 2,26 entre ceux ayant obtenu entre 15 et 16 par rapport à ceux ayant obtenu entre 10 et 11 (voir méthodologie en ligne). Autrement dit, si chaque point supplémentaire est significativement associé à une plus grande chance d'obtenir son baccalauréat, l'effet marginal décroît au fur et à mesure que la note augmente et s'approche de 20. D'autres facteurs contextuels jouent sur la réussite au baccalauréat, comme le fait de ne jamais avoir redoublé avant la seconde, d'être une fille ou d'être d'origine sociale plus favorisée. Les spécialités suivies en seconde dans les domaines de la production sont, à l'exception de la spécialité « électricité et électronique »,

associées à une moindre obtention du baccalauréat relativement à la modalité de référence, toutes choses observées étant égales par ailleurs.

Un élève sur deux n'est plus scolarisé trois ans après son entrée en seconde professionnelle

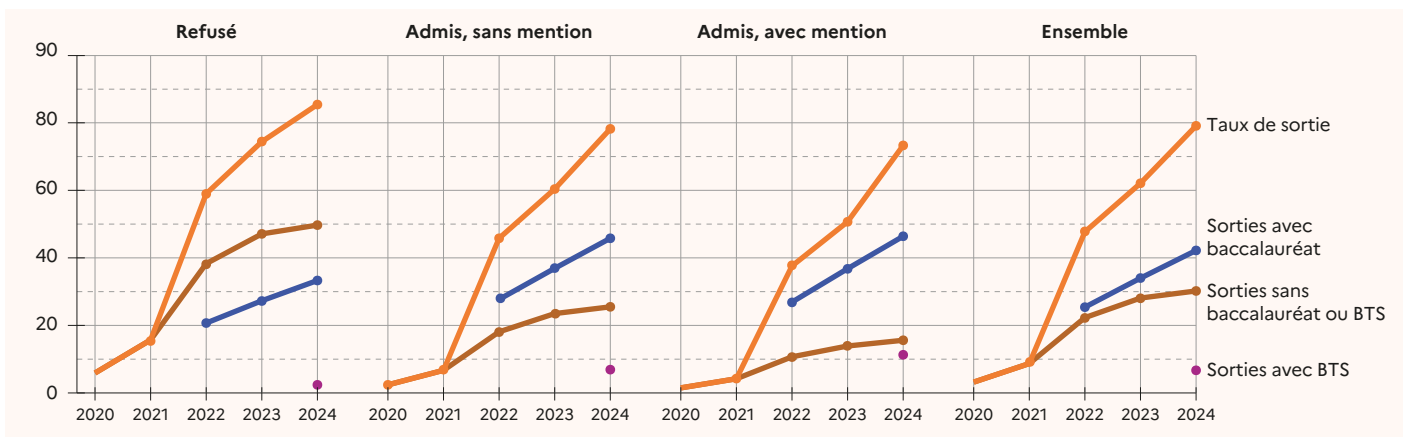
Dès 2022, 48% des élèves ne sont plus scolarisés (voir figure 3). Parmi eux, 54% sont diplômés du baccalauréat. Le nombre de sortants cumulé augmente progressivement jusqu'à atteindre 79% de la cohorte qui ne sont plus inscrits dans une formation à la rentrée 2024. Ces phénomènes de sortie varient selon la réussite au DNB. Ainsi, pour les élèves admis au DNB, le nombre de sortants diplômés du baccalauréat est supérieur à celui des sortants non diplômés. C'est la situation inverse pour les élèves refusés au DNB. La moitié des élèves est concernée par trois types de parcours. Le plus fréquent (30% des parcours) est de s'arrêter après avoir atteint la terminale professionnelle sans retard (voir figure 4). Parmi eux, 75% viennent d'obtenir le baccalauréat (voir figure 10 en ligne). Le deuxième parcours le plus fréquent (13% des cas) est de parvenir en terminale professionnelle sans retard puis de faire deux ans de scolarité en section de technicien supérieur (STS). Enfin, 5% des élèves suivent une première année de STS sans retard avant de quitter le système éducatif. Néanmoins, le parcours des élèves de seconde professionnelle varie selon les résultats au DNB. Si les parcours des élèves admis avec ou sans mention sont assez proches, les élèves

refusés au DNB connaissent des trajectoires différentes. Dans le secondaire d'abord, la proportion d'élèves s'arrêtant après la seconde ou la première professionnelle est plus élevée chez les élèves refusés au DNB que chez ceux admis, sans mention. Ainsi, pour les élèves refusés, sortir après la première professionnelle est le deuxième parcours le plus fréquent (avec 6,8% de l'ensemble des élèves refusés), tandis que sortir après la seconde professionnelle est en cinquième position (avec 4,5% d'entre eux) (voir figure 4.1 en ligne). Chez les admis sans mention, ces parcours sont respectivement cinquième (avec 3,0% des parcours) et neuvième (avec 1,7% des parcours). Dans l'accès au supérieur aussi, des différences sont observées. Le parcours qui consiste à suivre deux années de STS après le baccalauréat professionnel, bien qu'en troisième place chez les élèves refusés, ne représente que 6,7% des parcours, contre le double chez les élèves admis sans mention (13,4%).

L'enseignement supérieur concerne quatre élèves sur dix de la cohorte

Entre 2022 et 2024, 41% des élèves s'inscrivent au moins une année dans le supérieur (voir figure 11 en ligne). Cette proportion est variable selon le résultat au DNB : 28% pour les refusés, 44% pour les admis sans mention et 53% pour les admis avec mention. C'est évidemment en lien avec l'obtention du baccalauréat, qui est dans la quasi-totalité des cas la condition pour pouvoir rentrer dans le supérieur. La classe de STS est la formation du supérieur privilégiée des élèves de la voie professionnelle : dès 2022, sur les 34% d'élèves inscrits dans le supérieur, 82% sont inscrits en STS (voir figure 12 en ligne). Les domaines de spécialités suivis en seconde influencent l'orientation des élèves en 2022. Certaines spécialités orientent davantage vers la poursuite en STS comme « électricité et électronique » ou « commerce, vente » (respectivement 38% et 34% d'élèves inscrits en STS en 2022) alors que d'autres orientent davantage vers la fin des études. Ces domaines sont, par exemple, ceux des « métiers de l'industrie » (50% de sortants et 25% d'élèves inscrits en STS) ou des « services manuels aux entreprises ou aux administrations » (64% de sortants et 19% d'inscrits en classe de STS). Le dispositif InserJeunes, qui caractérise le devenir des inscrits en année terminale de formation professionnelle, permet d'éclairer l'insertion professionnelle des jeunes qui ne poursuivent pas leurs études à la rentrée 2022. Ainsi en janvier 2023, 37% des élèves n'ayant pas obtenu le baccalauréat professionnel en 2022 sont en emploi salarié et 48% de ceux l'ayant

3 Taux de sortie, avec ou sans diplôme, selon le résultat au DNB 2019 entre 2020 et 2024 (en %)



Précision : seules les informations sur la réussite au baccalauréat ou la réussite au BTS sont mesurées ici, les données sur les autres examens professionnels n'étant pas disponibles au niveau individuel (CAP, etc.).
Lecture : en 2024, 50% des élèves refusés au DNB 2019 sont des sortants sans baccalauréat ou BTS.
Champ : élèves scolarisés en seconde professionnelle en 2019 et venant de passer le DNB.
Source : DEPP, système d'information Scolarité, SIFA, Cyclades; système d'information du ministère de l'Agriculture; SIES, système d'information SISE.

Réf. : Note d'Information, n° 26.24. DEPP

obtenu – cela, sans considération du parcours précédant l'inscription en terminale professionnelle (voir bibliographie en ligne).

4 Les neuf parcours les plus fréquents

Première pro	Terminale pro	Sortie	Sortie	Sortie	30,2%
Première pro	Terminale pro	STS	STS	Sortie	12,5%
Première pro	Terminale pro	STS	Sortie	Sortie	5,2%
Première pro	Sortie	Sortie	Sortie	Sortie	3,8%
Première pro	Terminale pro	STS	STS	STS	3,0%
Première pro	Terminale pro	STS	STS	Autres formations du supérieur	2,8%
Première pro	Terminale pro	Autres formations du secondaire	Sortie	Sortie	2,7%
Première pro	Terminale pro	Terminale pro	Sortie	Sortie	2,6%
Sortie	Sortie	Sortie	Sortie	Sortie	2,4%
Rentrée 2020	Rentrée 2021	Rentrée 2022	Rentrée 2023	Rentrée 2024	

Lecture : 12,5% des élèves suivent le parcours première professionnelle, terminale professionnelle et deux années de STS avant de sortir.

Champ : élèves scolarisés en seconde professionnelle en 2019, venant de passer le DNB.

Source : DEPP, système d'information Scolarité, SIFA, Cyclades; système d'information du ministère de l'Agriculture; SIES, système d'information SISE.

Réf. : Note d'Information, n° 26.24. DEPP

La moitié des élèves inscrits en deuxième année de STS en 2023 obtiennent le diplôme du BTS à la session 2024

La première année dans le supérieur est une année charnière. En effet, cette première année est souvent marquée par des réorientations, des redoublements ou des sorties du système éducatif (voir bibliographie en ligne). À ce titre, on considère deux types de « réussite » : celle d'accéder à l'année suivante de formation suivie la première année et celle de réussir son examen (en l'occurrence le BTS) pour un élève de seconde année.

Ainsi, en 2022, 61% des élèves inscrits dans le supérieur poursuivent en seconde année dans la même formation (voir figure 13 en ligne). Puis, parmi ceux qui poursuivent en deuxième année de STS, 55% obtiennent le BTS en deux ans. Ce sont donc 17 000 élèves inscrits en STS, en apprentissage ou par la voie scolaire, qui obtiennent le BTS, « à l'heure », dès l'année scolaire 2023-2024, soit un élève sur dix de la cohorte initiale. Si on ajoute l'année 2023, deux tiers des élèves scolarisés dans le supérieur en 2022 ou 2023 poursuivent en deuxième année de la même formation. Les élèves qui n'entrent dans le supérieur qu'à partir de 2023 poursuivent moins souvent en deuxième année, leur entrée tardive dans l'enseignement supérieur étant probablement liée à des difficultés scolaires plus marquées. Une analyse « toutes choses observées égales par ailleurs » confirme que l'obtention du baccalauréat, et à plus forte raison l'obtention d'une mention, sont significativement associées au passage dans l'année suivante de formation dans

le supérieur (voir figure 14 en ligne). Le résultat au DNB explique en partie la poursuite en seconde année dans le supérieur, mais tout comme pour la réussite au baccalauréat, c'est surtout parmi les notes inférieures à 10 que les écarts sont les plus marqués. Au-dessus de 10, la note obtenue au DNB n'a qu'un effet modéré sur la poursuite en seconde année dans le supérieur, toutes choses observées étant égales par ailleurs. Les autres facteurs explicatifs sont l'origine sociale de l'élève et le milieu social de l'établissement fréquenté en seconde, qui jouent positivement sur l'accès au supérieur. Enfin, être une fille est négativement associée à la poursuite d'étude en deuxième année dans la même formation, toutes choses observées étant égales par ailleurs.

À la rentrée 2024, parmi les élèves toujours scolarisés, un sur trois est inscrit en STS

Entrer en seconde professionnelle oriente vers des études qui, pour la majorité des élèves, ne conduit pas au-delà du baccalauréat. À la rentrée 2024, 21% des élèves de la cohorte initiale sont encore étudiants.

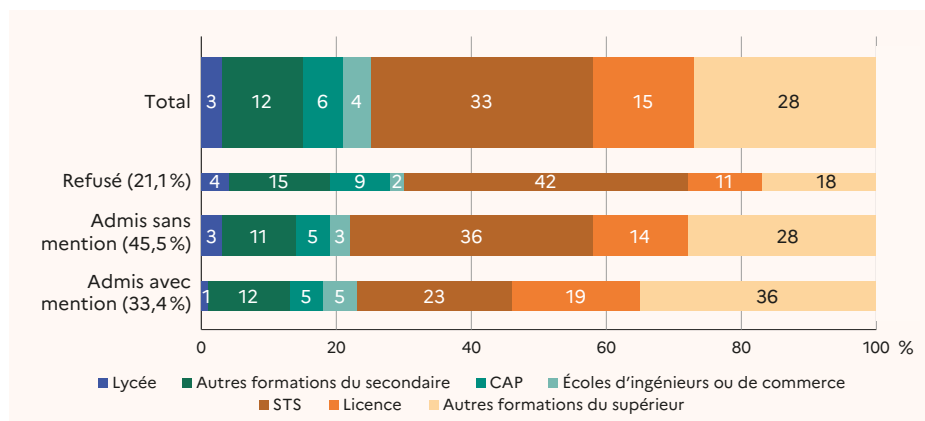
Parmi eux, la majorité sont dans le supérieur, en STS ou en licence (voir figure 5). Les élèves refusés au DNB sont plus souvent inscrits en STS, en partie car ils ont eu besoin de plus de temps pour accéder à une STS du fait de difficultés scolaires plus marquées. *A contrario* les élèves admis avec ou sans mention s'inscrivent plus souvent que

les refusés en licence, en école d'ingénieurs ou de commerce, ou dans d'autres formations du supérieur. Dans les autres formations du supérieur, 50% sont inscrits dans une spécialité professionnelle des services, 13% dans une spécialité professionnelle de la production, et 9% dans des études qui portent sur les domaines des arts, lettres, langues ou sciences humaines et sociales (voir figure 15 en ligne). En STS, les spécialités de services sont majoritaires et concernent 74% des élèves, les autres relevant de la production. En licence ou en licence professionnelle, les domaines des arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales représentent 41% des élèves. Enfin, une partie des élèves est toujours scolarisée dans le secondaire : 31% suivent un brevet professionnel, 45% suivent une autre formation de niveau équivalent au baccalauréat, et les autres suivent des formations de niveau équivalent à un CAP.

L'apprentissage occupe une place croissante au fil des études

Dans le secondaire d'abord, les élèves qui poursuivent en voie professionnelle, redoublent ou se réorientent en 2020 peuvent le faire par apprentissage. Ainsi, en 2020, 61% des élèves se réorientant en CAP le font par la voie de l'apprentissage, 11% de ceux redoublant en seconde professionnelle et 4% de ceux poursuivant en première professionnelle (voir figure 16 en ligne). In fine, entre les années scolaires 2019-2020 et 2022-2023, 15% des élèves passent au moins une année par une formation qu'ils suivent en tant qu'apprenti. Les élèves admis avec mention au DNB sont plus nombreux à passer par l'apprentissage que les refusés au DNB (17% contre 13%). Sous l'impulsion de la loi de 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel, puis avec la mise en place à l'été 2020 d'une aide exceptionnelle pour le recrutement d'apprentis, l'apprentissage s'est fortement développé notamment dans le supérieur. À partir de 2022, quatre élèves sur dix de la cohorte considérée sont inscrits en apprentissage, dans le secondaire ou le supérieur **figure 6**. Les élèves refusés au DNB sont 34% à être inscrits en apprentissage cette année-là, contre 46% des admis avec mention. Cet écart, essentiellement lié à la poursuite plus faible dans le supérieur des élèves refusés au DNB dès 2022, se réduit au fil des années. Sur les élèves inscrits dans le supérieur, 37% sont en apprentissage en 2022 (voir figure 17 en ligne). Le nombre d'élèves scolarisés

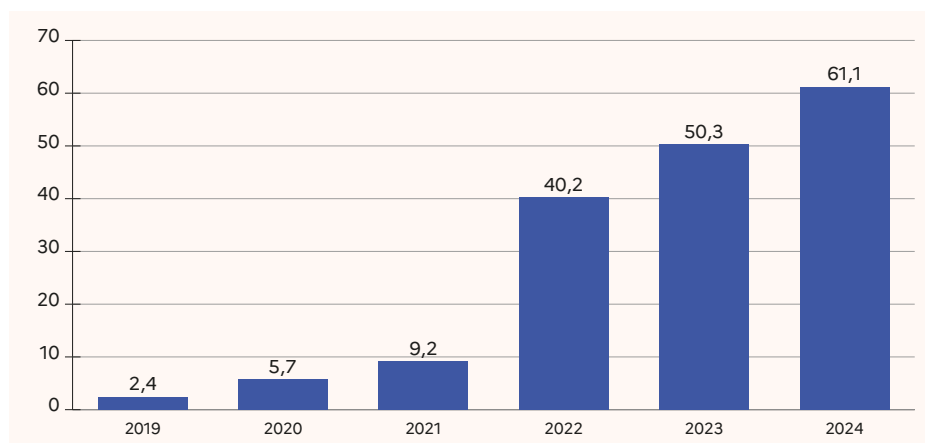
5 Situation des élèves de la cohorte toujours scolarisés cinq ans après leur entrée en seconde, selon leur résultat au DNB (en %)



Lecture : parmi les élèves de la cohorte toujours scolarisés en 2024 et ayant été refusés au DNB, 42% sont scolarisés en classe de STS.
Champ : France, élèves toujours scolarisés en 2024 et scolarisés en seconde professionnelle en 2019 après avoir passé le DNB.
Source : DEPP, système d'information Scolarité, SIFA, Cyclades; système d'information du ministère de l'Agriculture; SIES, système d'information SISE.

Réf. : Note d'Information, n° 26.24. DEPP

6 Part d'élèves en apprentissage parmi les élèves de la cohorte toujours scolarisés, par année (en %)



Lecture : en 2024, parmi l'ensemble des élèves de la cohorte toujours scolarisés, 61,1% sont en apprentissage.

Champ : France, élèves toujours scolarisés.

Source : DEPP, système d'information Scolarité, SIFA, Cyclades; système d'information du ministère de l'Agriculture; SIES, système d'information SISE.

Réf. : Note d'Information, n° 26.24. DEPP

en apprentissage parmi ceux scolarisés dans le supérieur augmente au cours de la période jusqu'à atteindre 54% des élèves en 2024. En effet, la rentrée 2024 est celle qui suit l'obtention du BTS pour les élèves « à l'heure ». De nouvelles possibilités de formation se présentent alors, comme les écoles d'ingénieurs ou de commerce d'une part, et la licence d'autre part, avec respectivement 76% et 32% des élèves en apprentissage en 2024.

Les élèves qui se réorientent en voie GT obtiennent le baccalauréat plus fréquemment que l'ensemble des secondes professionnelles

À la rentrée scolaire 2020, 2 000 élèves, soit 1% de la cohorte, se réorientent en voie générale et technologique (voir figure 18 en ligne). Dès 2022, 69% de ces élèves obtiennent le baccalauréat (voir figure 19 en ligne). La très grande majorité des élèves

passent un baccalauréat général. Leurs parcours sont assez différents de ceux des autres élèves de seconde professionnelle, bien que les parcours les plus fréquents soient les mêmes : sortie après la terminale pour 17% d'entre eux ou sortie après deux ans de STS pour 9% d'entre eux. Les parcours les plus atypiques de ces élèves sont caractérisés par l'inscription en licence ou en IUT. Ils sont par exemple 4% à suivre trois ans de licence après la terminale, contre 1% des élèves admis pourtant avec mention au DNB. Ces formations leur sont rendues plus accessibles par l'obtention du baccalauréat général ou technologique qui favorise la poursuite à l'université. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'information 26.24, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information